

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 078-217802081-20240703-2024_088-DE



BUDGET SUPPLEMENTAIRE

2024

NOTE EXPLICATIVE

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES	3
2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
LES DEPENSES	4
LES RECETTES	7
3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
LES DEPENSES	9
LES RECETTES	10

PREAMBULE

Le budget supplémentaire est l'acte par lequel les prévisions et autorisations budgétaires initiales sont complétées et rectifiées, principalement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement. En effet, au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice. Le budget supplémentaire intervient pour rééquilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif.

Le budget supplémentaire est aussi et surtout un budget de report. Au moment du vote du budget primitif 2024, le 29 novembre 2023, les résultats de l'exercice de l'année qui se termine n'étaient pas connus.

Le budget supplémentaire intègre, en cours d'année, les résultats qui peuvent être des excédents ou des déficits budgétaires ainsi que des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Cette note présente successivement :

- Les grands équilibres budgétaires ;
- L'évolution des dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- L'inscription des recettes complémentaires qui permettent l'équilibre de chacune des sections.

Les montants indiqués pour les chapitres présentés ci-dessous sont ceux après prise en compte du budget supplémentaire .

1. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2024

Le budget primitif adopté pour 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à 57 259 755 M€ dont :

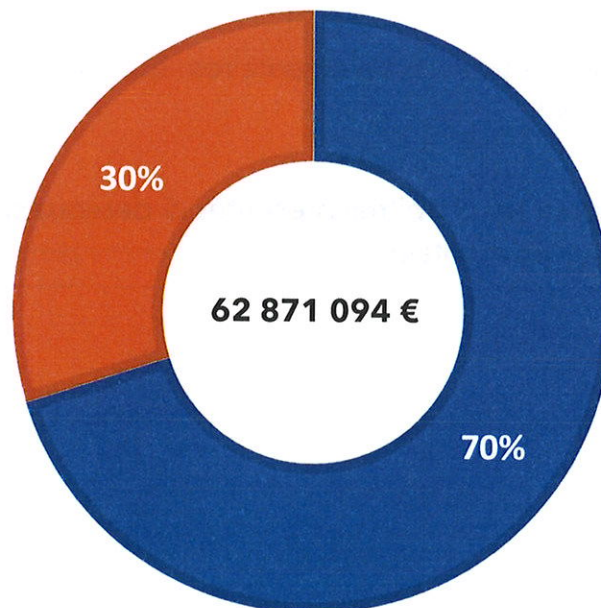
- Fonctionnement : 42 468 832 €
- Investissement : 14 790 923 €

Cette décision modificative spécifique augmente les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 1 600 647 € (+3.77%)
- Investissement : 4 010 692 € (+27.12%)

Le budget supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes pour un total de 62,87 M€ comme suit réparti en :

- Fonctionnement : 44 069 479 €
- Investissement : 18 801 615 €



■ Fonctionnement ■ Investissement

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les charges à caractère général : 11 228 462 €

Des ajustements sont nécessaires pour tenir compte de réduction de certaines dépenses (chauffage, prestations de services, nettoyage de locaux) ou de crédits budgétaires insuffisants dans le budget primitif 2024 (contrats d'assurances, fêtes et cérémonies, acquisitions de places pour les Jeux Olympiques).

Ainsi le poste des charges à caractère général augmente de 405 080 €.

Les dépenses de personnel : 24 100 000 €

Il s'agit de prendre en compte le coût des élections législatives et un ajout de crédits à titre prudentiel pour un total de 300 000 €.

Les prélèvements au titre de la péréquation : 1 118 727 €

Ce poste reste à l'identique du budget voté.

Les autres charges de gestion courante : 2 757 528 €

L'augmentation de ce chapitre pour 699 248 € provient essentiellement de la demande de notre comptable de modifier l'inscription budgétaire du remboursement de la cession de créance finançant la construction du centre nautique. Cette dépense était prévue à l'origine, avec l'accord des services de l'Etat, sur le compte 168758 Dettes - Autres groupements, est apparu débiteur.

Ces mêmes services nous demandent aujourd'hui d'inscrire l'annuité de l'emprunt soit remboursée au compte 65743 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit Privé, Fermiers et concessionnaires et de procéder aux écritures de régularisation les corrections pour les années 2022-2023.

Les autres ajustements portent sur une augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations (+22850 €) et une réduction des droits d'utilisation informatiques en nuage pour 30 200 € et des autres charges diverses de gestion courante pour 26 650 €.

Les charges financières : 257 846 €.

La diminution de 42 112 € s'explique par la reprise des crédits prévus pour les intérêts de la dette du centre nautique de 164 339 € et la pris en compte des intérêts pour 115 040 € d'un emprunt encaissé en 2024.

Les charges exceptionnelles : 41 957 €

Elles diminuent de 11 568 €.

Le virement à la section d'investissement : 500 000 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 4 064 960 €

Elles évoluent à la hausse de 250 000 € notamment par un ajustement qui concerne les dotations aux amortissements (3 950 000 € prévu en 2024) et la mise en application du prorata temporis.

LES RECETTES

Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel et charges) : 356 464 €.

Ce poste reste à l'identique du budget voté.

Les produits des services versés par les usagers : 3 612 016 €

Ce poste reste à l'identique du budget voté.

Les impôts et taxes : 31 477 978 €.

Les bases notifiées conduites à une révision à la baisse du produit attendu de 389 766 €.

La taxe sur les pylônes électriques a été notifiée pour 67 632 € soit 5 632 € en plus des prévisions.

Les autres recettes restent à l'identique aux prévisions budgétaires :

- Attribution de compensation, 6 600 248 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité, 350 000 €
- Taxe sur les droits de mutation, 800 000 €.

Les dotations et participations : 5 855 503 €.

L'augmentation de ce poste de 164 164 € s'explique par une notification de la dotation forfaitaire de 294 326 € en plus par rapport à nos prévisions et une diminution de 130 925 € de l'allocation compensatrice liée à la réduction de 50% de la taxe foncière pour les établissements industriels.

Cela prend également en compte une baisse du FCTVA de 2 716 € et l'inscription d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la restauration des registres de délibérations et des registres paroissiaux de 3 479 €.

L'estimation des autres reste identique.

Les autres produits de gestion courante : 462 621 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste.

Produits spécifiques : 220 617 €.

Il s'agit de l'annulation des mandats effectués en 2023 au titre des intérêts de la dette Castalia pour la construction du centre nautique.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 484 280 €

Il n'y a pas de changement pour ce poste.

La reprise du résultat de fonctionnement reporté : 1 600 000 €.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Ce budget supplémentaire reprend les dépenses reportées pour 2 237 278 €.

Immobilisations incorporelles : 1 260 896 €

Les crédits complémentaires pour un montant de 88 275 € concernent les études, les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux pour 41 350 €, ainsi que 46 925 € d'acquisitions de logiciels.

Subvention d'équipement : 90 000 €.

Ce poste augmente de 40 000 € dont 10 000 € de subvention d'équipement à l'association Gymnastique Élancourt Maurepas (GEM) pour l'acquisition d'une fosse surélevée et 30 000 € à la Ville de Maurepas dans le cadre de l'indemnisation des candidats non retenus pour la construction du centre nautique.

Immobilisations corporelles : 7 552 720 €

Ce poste qui varie à la baisse de 97 718 € concerne des ajustements de crédits effectués de chapitre à chapitre.

C'est également la prise en compte de nouvelles dépenses comme l'acquisition d'un immeuble de rapport pour 182 128 €, la reprises de concessions de cimetières pour 46 070 €

Immobilisations en cours : 2 072 407 €

L'augmentation de 800 000 € de ce poste est lié à l'aménagement du Jardin des cinq sens qui bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Taxe d'aménagement : 400 000 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste.

Remboursement de la dette : 1 448 707 €.

L'augmentation de 46 358 € résulte de la hausse de 200 000 € du remboursement de la dette afin de prendre en compte les emprunts réalisés en 2023 ainsi que la reprise de crédits pour 153 642 € liés au changement d'imputation de la dette du centre nautique.

Opérations pour compte de tiers : 3 876 106 €.

En dehors des crédits reportés pour les travaux effectués à la Clé de Saint Pierre pour le compte de SQY, il n'y a aucun changement pour les opérations sous mandat.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 484 280 €

C'est la contrepartie comptable aux opérations d'ordre des recettes de fonctionnement.

Opérations d'ordre et patrimoniales : 700 000 €.

Il s'agit de l'intégration dans les travaux des avances réglées sur les marchés et des études et maîtrise d'œuvre aux travaux concernés.

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 896 499 €.

La différence entre les titres de recettes émis et les mandats émis en 2023 constitue un besoin de financement de 896 499 €.

LES RECETTES

Ce budget supplémentaire reprend les recettes reportées pour 3 018 801 € dont un million d'euros d'emprunt.

Subventions d'investissement : 2 598 600 €

C'est l'inscription de la subvention de 193 600 € de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'aménagement du Jardin des 5 sens.

Emprunt : 3 891 875 €.

Afin de solder les mandats émis au titre du remboursement de la dette du centre nautique, 191 875 € de crédits sont prévus en recettes.

L'enveloppe d'emprunt pour 2024 est revue en baisse de 1 770 000 € pour s'élever désormais à 2 700 000 €.

FCTVA : 1 275 545 €.

La notification du FCTVA conduit à une réduction de 70 455 € par rapport à nos estimations.

Taxe d'aménagement : 20 000 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste.

Dépôt et cautionnements reçus : 2 000 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste.

Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 196 871 €.

Il s'agit de l'affectation du résultat.

Les produits de cessions d'immobilisations : 10 000 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste.

Les opérations pour compte de tiers : 3 541 764 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste qui correspond aux travaux effectués à la Clé de Saint Pierre sous mandat de SQY.

Le virement de la section de fonctionnement : 500 000 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections : 4 064 960 €

Elles évoluent à la hausse de 250 000 € notamment par un ajustement qui concerne les dotations aux amortissements et la mise en application du prorata temporis.

Les dotations aux amortissements s'élèvent désormais à la somme de 3 950 000 €.

Les recettes prévues pour les écritures d'ordre des opérations patrimoniales : 700 000 €.

Il n'y a pas de changement pour ce poste.